



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LANÇON-PROVENCE

SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

L'An deux-mille-vingt-trois, le onze avril, à huit heures quarante-cinq,
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances,
Sous la présidence de Mme Julie ARIAS – Présidente, qui procède à l'appel des
membres.

Date de la convocation : 3 avril 2023

Membres :	
En exercice	9
Présents	7
Votants	8

Présents :

Mme Julie ARIAS, Mme Pauline BECHET, Mme Marie-Cécile DEMARIE,
M. Eric LEDARD, Mme Marie-France MATILDE, Mme Fanny VIARD,
M. Jean-Louis THIVET

Absent excusé :

Mme Odile CARLETTO

Procurations :

Mme Virginie VIOLA a donné procuration à Mme Pauline BECHET

Secrétaire de séance : Mme Carine BONIFACINO - Directrice du CCAS

RAPPORTEUR : Madame Julie ARIAS

N° : 23-10

Objet : Adhésion à l'Association Locale de Lien d'Information et
d'Accompagnement Gérontologique (ALLIAGE) –année 2023

CONSIDERANT le partenariat historique, liant la Commune à l'association ALLIAGE,
permettant ainsi aux administrés de bénéficier de l'expertise des professionnels du Pôle
Infos Séniors Pays Salonais dans tous les aspects du quotidien : information et
accompagnement des séniors, des aidants et des professionnels, maintien à domicile, accès
aux droits, entrée en établissement...

CONSIDERANT l'orientation de la politique sociale communale qui se veut volontariste
dans le développement d'actions en faveur des personnes du Bel Age, en proposant des
permanences gratuites du Pôle Infos Séniors, et des actions autour de la « prévention santé »,
CONSIDERANT le courrier adressé par Monsieur Stéphane BLANCHARD – Président
d'ALLIAGE, en date du 3 janvier 2023,

(Suite de la délibération n° 23-10)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-261301196-20230411-D23-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2023

Amchage : 25/04/2023

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,
à l'unanimité des membres présents (8 voix Pour)**

D'ADHERER à l'Association Locale de Lien d'Information et d'Accompagnement GÉrontologique (ALLIAGE) et de verser en conséquence une participation d'un montant de 1 847€, calculée à hauteur de 1€ par habitant de 60 ans et plus (chiffres INSEE 2019)

DIT que ladite adhésion est valable pour l'année civile 2023,

INDIQUE que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 11 article 6281 du Budget Primitif 2023 du CCAS.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Délibération adoptée :

Ont voté Pour : 8

Ont voté Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les Jour Mois et An que dessus

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LANÇON, le 11 avril 2023

Madame le Maire,
Présidente du CCAS,
Julie ARIAS

